

Règlement des Courses de la Colline 2022

Les Forts Trotteurs de Niederhausbergen et l'ASES, Association Sportive d'Electricité de Strasbourg, organisent le samedi 30 avril 2022, la 7ème édition des Courses de la Colline de Niederhausbergen.

Conditions	Les épreuves chronométrées des Courses de la Colline (5 et 10 km) sont ouvertes aux adultes et jeunes, licenciés ou non licenciés. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Pour l'épreuve de marche nordique, les bâtons sont obligatoires.
Types d'épreuves et catégories	Course de la Colline : 5 km : adultes et jeunes nés en 2008 et avant. <u>Départ à 17h.</u> Course Nature de la Colline : 10 km : adultes et jeunes nés en 2006 et avant. <u>Départ à 17h45</u> Marche nordique : 10 km : un dossard et les bâtons sont obligatoires (nos amis les chiens ne peuvent pas accompagner leur maître). <u>Départ à 17h47</u>
Inscriptions	Pour un bon déroulement de l'épreuve, le nombre d'engagés sur les Courses de la Colline est limité à 500 dossards. Les inscriptions seront closes dès que ce nombre sera atteint. Préinscription sur www.performance67.com jusqu'au mercredi 27 avril inclus. Inscriptions à l'Espace Nieder de Niederhausbergen (à côté du stade de foot), le jour de la course à partir de 15h. Inscriptions clôturées 20mn avant le départ, soit au plus tard : 16h40 pour le 5 km 17h25 pour le 10 km <u>Majoration de 2 € le jour de la course.</u>
Annulation et remboursement	En cas d'annulation de l'épreuve due à la pandémie de Covid-19, l'organisation s'engage à rembourser l'intégralité des inscriptions (hors frais bancaires). En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans que les concurrents ne puissent prétendre à un quelconque remboursement. Il n'y a pas de remboursement de la course en cas de non-participation à l'événement de la part du coureur ou du marcheur pour motif de santé ou indisponibilité. Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement est en accepte les clauses.
Départ/arrivée	Départ et arrivée à l'Espace Nieder à Niederhausbergen, allée des Terres du Sud
Tarifs	7 € : Course de la Colline (5 km) 10 € : Course Nature de la Colline (10 km) 10 € : Course de marche nordique (10 km)
Courses solidaires	2 € par inscription aux courses seront reversés à Vue d'Ensemble, Association des malvoyants, non-voyants et voyants du Grand Est.

Certificat médical, licence et questionnaire de sante pour les mineurs	Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : • d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées), • ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes : ○ Fédération des clubs de la défense (FCD), ○ Fédération française du sport adapté (FFSA), ○ Fédération française handisport (FFH), ○ Fédération sportive de la police nationale (FSPN), ○ Fédération sportive des ASPTT, ○ Fédération sportive et culturelle de France (FSCF), ○ Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT), ○ Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP), • ou pour les majeurs d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de <u>l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an</u> à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical • ou pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois. Pour les courses « virtuelles » chronométrées ou un classement est réalisé, ces dernières sont assimilées à une compétition et les dispositions vis-à-vis des certificats médicaux ou licences sont identiques aux compétitions classiques. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, le questionnaire médical et l'attestation parentale pour les mineurs, pour la durée du délai de prescription (10 ans). <u>Les licences étrangères ne sont pas acceptées.</u> Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie. <u>Marcheurs nordiques</u> : obligation de présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche nordique en compétition.
Assurance	L'organisation est assurée auprès des assurances MMA IARD Assurances Mutuelles sous le numéro 120 053 905. Les licencié(e)s bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participant(e)s de s'assurer personnellement.
Sécurité	L'assistance médicale est assurée par un médecin et par la section départementale de la Croix Rouge 67 section de Erstein-Benfeld.

Retrait des dossards	Retrait des dossards à l'Espace Nieder à Niederhausbergen, allée des Terres du Sud, le jour de l'épreuve à partir de 15h si le certificat médical ou la licence sont à jour et le règlement effectué. Le dossard sera fixé par 4 épingles sur la poitrine. La publicité devra être visible dans son entier.
Droit l'image	Les concurrent(e)s autorisent les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils (elles) pourraient apparaître à l'occasion de leur participation « aux Courses de la Colline » de Niederhausbergen, sur tous supports dans le monde entier et pour une durée illimitée.
Ravitaillement	Ravitaillement liquide et solide à l'arrivée de toutes les courses (5 et 10 km) Point d'eau au km 5 des Courses Nature de la Colline (10km)
Récompenses	Les récompenses au scratch : Les 3 premiers et 3 premières du 5 km Les 3 premiers et 3 premières du 10 km Les 3 premiers et 3 premières de la marche nordique. Le challenge Melfor récompense l'entreprise ou l'association la mieux représentée en nombre de participants. Un lot sportif femme et un lot sportif homme seront tirés au sort parmi les concurrents (es) adultes des épreuves. Les coureurs doivent être présents au moment du tirage au sort qui aura lieu à 19h
Environnement	Tout participant s'engage à respecter rigoureusement les milieux dans lesquels il évolue : chemins ruraux, espaces naturels, espaces publics ou privés.
Divers	Parking : au niveau du stade de football de Niederhausbergen Vestiaires/douches : Espace Nieder, rue des Terres du Sud à Niederhausbergen Consignes : Espace Nieder
Abandon	En cas d'abandon, tout coureur devra obligatoirement prévenir l'organisateur et remettra son dossard à l'arrivée. Au-delà de 19h30, les participants seront considérés hors délai. A partir de cette heure-là, l'organisation n'assurera plus de surveillance du parcours, ni de chronométrage. Tout participant aux Courses de la Colline reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses. Règlement complet sur demande ou sur le site.
Résultats	Publication des résultats sur la page Facebook de l'événement, sur www.performance67.com et sur www.lescoursedelacolline.wordpress.com afin de ne pas générer d'attroupement sur place.
Conditions sanitaires liés à la COVID-19	Les participants s'engagent à respecter toutes les mesures "Covid" imposées par les organisateurs et par la Préfecture du Bas-Rhin (67) : <u>pass sanitaire/vaccinal, port du masque, distanciation sociale...</u> (Évolution possible d'ici le 30/04/2022)
Contacts, Renseignements	Christian Ledunois 06 68 85 42 37 Yves Bronn 06 52 20 66 03 Web : www.lescoursedelacolline.wordpress.com Mail : lesfortstrotters@gmail.com